

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

SESSION 2021-2022

07 FÉVRIER 2022

PROPOSITION DE RÉOLUTION

CONCERNANT LA MÉDIATION, LA CIRCULATION DES OEUVRES ET LA  
VALORISATION DU PATRIMOINE ISSU DES CULTURES AFRICAINES DANS LES  
MUSÉES EN FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

DÉPOSÉE PAR MME JOËLLE KAPOPOLE, M. GAËTAN VAN GOIDSENHOVEN,  
M. KALVIN SOIRESSE NJALL, MME GWENAËLLE GROVONIUS, MME CAROLINE  
CASSART-MAILLEUX ET MME HÉLÈNE RYCKMANS

RÉSUMÉ

La présente proposition de résolution a pour objectif d'inciter la Fédération Wallonie-Bruxelles à contribuer activement à, d'une part, la valorisation du patrimoine issu des cultures d'origine africaines dans un souci de critique historique et d'autre part à permettre à la République Démocratique du Congo, au Rwanda et au Burundi, notamment, de bénéficier de soutien pour transmettre et communiquer les traces, les œuvres et les objets de leur culture et de leur mémoire collective. Ceci dans une logique de mener un travail de fond sur l'accessibilité et la circulation physique, numérique ou culturelle des œuvres tant en Belgique que dans ces pays partenaires.

La résolution invite donc à une accessibilité et à une valorisation optimale des œuvres issues du patrimoine de culture africaine, en procédant à un travail de médiation culturelle en profondeur.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Développements .....</b>	<b>3</b>
<b>Proposition de résolution concernant la médiation, la circulation des œuvres et la valorisation du patrimoine issu des cultures africaines dans les musées en Fédération Wallonie-Bruxelles .....</b>	<b>6</b>

## DÉVELOPPEMENTS

L'intérêt pour les œuvres d'origine africaine dans nos musées occidentaux n'est pas neuve. Mais les débats actuels, tant au niveau sociétal, politique qu'universitaire, sur la question de la transmission de la mémoire et de l'histoire coloniale, et de la de reconstitution du patrimoine issu des cultures africaines, nous rappellent l'importance et la force des liens entre nos pays et continents. Il convient de continuer à renforcer ces liens et de participer à la promotion, à une meilleure connaissance et à la diffusion de la culture et de l'art africains. La mémoire commune de nos pays doit nous inciter à y collaborer ensemble.

D'ailleurs, la Belgique a créé pas moins de 4 musées coloniaux durant sa présence au Congo, riches de milliers d'objets, dont un 1er musée à Léopoldville (Kinshasa) en 1936.

La Commission spéciale de la Chambre chargée d'examiner l'état indépendant du Congo et le passé colonial de la Belgique au Congo, au Rwanda et au Burundi, ses conséquences et les suites qu'il convient d'y réserver, a parmi ses nombreuses missions celle de formuler des recommandations sur la manière d'aborder le passé dans l'État indépendant du Congo et le passé colonial belge au Congo (1908-1960), au Rwanda et au Burundi (1919-1962) et d'élaborer des propositions pour la réconciliation entre les Belges (y compris les Belges d'origine congolaise rwandaise et burundaise), ainsi que d'optimiser les relations entre les Belges et les Congolais, Rwandais et Burundais. Cela fait aussi partie de la volonté des auteurs de la présente résolution.

Car à côté des prérogatives des autres niveaux de pouvoir, et au regard du rapport des experts de cette Commission spéciale du Parlement Fédéral, ainsi que du rapport de l'Académie Royale de Belgique sur L'avenir des collections extra-européennes conservées en Fédération Wallonie-Bruxelles et du Rapport du Groupe de Travail Interuniversitaire Passé Colonial : Les universités belges et leur gestion du passé colonial, il importe que la Fédération Wallonie-Bruxelles puisse continuer son travail et s'approprier cette thématique afin de proposer au public à Bruxelles, en Wallonie et en Afrique, une accessibilité, une circulation et une valorisation optimale des œuvres en procédant à un travail de médiation culturelle en profondeur.

Ceci afin de mettre en place des mesures positives au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment eu égard aux recommandations issues du rapport de l'Académie Royale de Belgique :

- « Mobiliser les moyens nécessaires afin de mener à bien les inventaires et la digitalisation des collections. Le CIDOC (Comité international pour la

Documentation de l'ICOM) aide les musées à établir leurs inventaires. Il est préférable d'établir une collaboration active avec le CIDOC avant même de multiplier les effectifs. Par ailleurs, une première liste de normalisation des inventaires a été publiée dans MUSEUM en 1978 et a été diffusée à l'ensemble des professionnels des musées en Afrique » ;

- « Soutenir l'examen programmé de la provenance des pièces dans les inventaires des musées qui relèvent de l'autorité de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en développant la recherche, tant sur les pedigrees des objets, sur leurs statuts, que sur les questions juridiques ou sociologiques qui restent à mieux cerner pour avancer dans le débat. Des actions de recherche appliquée pourraient être menées en cette matière, éventuellement à travers le FNRS ou l'un de ses fonds associés » ;
- « Renforcer le contrôle et les procédures quant aux acquisitions de nouveaux objets dans les musées qui relèvent de l'autorité de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en se fondant sur les règles édictées lors de la Xe Conférence générale de l'ICOM » ;
- « De manière générale, encourager la recherche sur le patrimoine culturel et naturel, notamment africain, considéré de manière globale, mais aussi sur la nature et les missions (voire sur les modes de fonctionnement) des musées universalistes par rapport aux musées nationaux » ;
- « Instaurer une collaboration active et continue avec les comités internationaux de l'ICOM et de l'ICOMOS, ses groupes de travail et ses programmes éducatifs » ;
- « Réfléchir au rôle que pourrait tenir WBI dans l'organisation des Commissions mixtes telles que mentionnées à la recommandation 2.5 ».

Pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, il s'agit de contribuer activement à la valorisation du patrimoine issu des cultures africaines ; mais aussi de permettre à la République démocratique du Congo (RDC), au Rwanda et au Burundi, notamment, de bénéficier de soutien pour encore mieux transmettre et mettre en valeur ces œuvres et objets.

Cela passe par une conception plus dynamique des collections, notamment muséales, et une médiation et une muséographie adaptées, notamment à travers un soutien à la numérisation des œuvres et des archives. La circulation des œuvres, notamment via des prêts et dépôts, doit être facilitée pour aller dans le sens de vraies co-productions d'expositions et de partage des collections, de la Belgique vers les

autres pays et inversement. Dans la même lignée que la collaboration universitaire relevée dans le rapport y relatif.

Pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, la thématique du patrimoine issu des cultures africaines présent dans nos institutions muséales représente une occasion de mener un travail de fond sur l'accessibilité et la circulation physique, numérique ou culturelle des œuvres tant en Belgique que dans les pays partenaires, afin de répondre aux besoins pédagogiques, culturels et scientifiques de chacun.

#### **Etat des collections congolaises, Burundaises et rwandaises dans les musées soutenus par la Fédération Wallonie-Bruxelles**

Parmi les 76 musées reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles, nombreux sont ceux qui possèdent des objets africains ; on pourrait ainsi parler d'un « embryon de collection ». Bien que le musée de Tervuren joue un rôle important dans le paysage muséal en Belgique, ce n'est pas la seule institution concernée. La récente exposition « 100 x Congo » du MAS montre comment d'autres institutions muséales peuvent également jouer un rôle dans l'histoire des objets et collections, et dans leur avenir<sup>1</sup>.

Les collections, propriétés de la Fédération Wallonie-Bruxelles, contiennent aussi du patrimoine issu de la culture africaine hors objets de collections dont d'importants fonds d'archives (dans les universités et les musées) et des fonds audiovisuels (dont les documentaires commandités par la Belgique avant 1960, conservés à la Cinémathèque de la Fédération Wallonie-Bruxelles).

Sur base de la poursuite des inventaires des objets d'origine africaine menés dans les musées et institutions de la Fédération Wallonie-Bruxelles, il est proposé au Gouvernement de mener un travail transversal de valorisation, de mémoire collective et de médiation culturelle de ces objets auprès du public sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles tout en garantissant des liens et des collaborations fortes avec les acteurs muséaux, artistiques, associatifs et académiques de la RDC, du Burundi et du Rwanda notamment.

---

<sup>1</sup> Travaux de la Commission spéciale du Parlement Fédéral chargée d'examiner l'état indépendant du Congo et le passé colonial de la Belgique au Congo, au Rwanda, au Burundi, ses conséquences et les suites qu'il convient d'y réserver

**PROPOSITION DE RÉSOLUTION CONCERNANT LA  
MÉDIATION, LA CIRCULATION DES ŒUVRES ET LA  
VALORISATION DU PATRIMOINE ISSU DES CULTURES  
AFRICAINES DANS LES MUSÉES EN FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES**

Considérant :

- Les travaux de la Commission spéciale chargée d'examiner l'état indépendant du Congo (1885-1908) et le passé colonial de la Belgique au Congo (1908-1960), au Rwanda et au Burundi (1919-1962), ses conséquences et les suites qu'il convient d'y réserver, de la Chambre des Représentants constituée en juillet 2020 ;
- Le Rapport du Groupe de travail interuniversitaire Passé Colonial : Les universités belges et leur gestion du passé colonial, CREF-VLIR, Août 2020 – septembre 2021 ;
- Les réflexions menées au sein de l'ICOM sur la restitution et la décolonisation ;
- Les recommandations à l'égard de la Communauté française issues du Rapport de l'Académie Royale de Belgique sur L'avenir des collections extra-européennes conservées en Fédération Wallonie-Bruxelles, 2021 ;
- La réforme prévue dans la déclaration de politique communautaire de l'enseignement de l'histoire coloniale belge en Afrique, plus particulièrement au Congo, au Rwanda et au Burundi, en adaptant le référentiel global ;
- l'importance de la lutte contre le trafic illicite des œuvres d'art.

Le Parlement demande au Gouvernement de la Fédération Wallonie – Bruxelles de :

- a) Soutenir la réalisation d'inventaires dans les universités, institutions et musées soutenus par la Fédération Wallonie-Bruxelles, des œuvres en provenance notamment de la RDC, du Rwanda et du Burundi et le cas échéant la numérisation de celles-ci ;
- b) Lancer un appel à projets périodique visant à valoriser et contextualiser les œuvres d'origine africaine dans nos musées ;

- c) Favoriser dans le cadre des relations bilatérales les projets de coopération muséale autour de la circulation des œuvres entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et la RDC, le Rwanda et le Burundi, et d'autres pays potentiellement intéressés;
- d) Poursuivre et développer la coopération muséale internationale visant à soutenir les structures existantes et à en encourager l'émergence de nouvelles, et à permettre entre elles la circulation, notamment par le biais de prêts et dépôts, des œuvres d'arts, notamment d'origine africaine, en ce compris de manière numérique ;
- e) Prendre langue avec le Gouvernement Fédéral quant à la possibilité de conclure des accords de coopération avec la RDC, le Rwanda et le Burundi, et d'autres pays potentiellement intéressés, afin de faciliter les procédures d'accès au territoire pour les académiques, artistes et le personnel d'institutions muséales qui participent à des projets liés à la mémoire et au patrimoine africain ainsi qu'aux enjeux des conditions de conservation des œuvres ;
- f) Doter, dans la mesure du possible, les bibliothèques de la Fédération Wallonie-Bruxelles d'outils modernisés afin de permettre un travail de médiation sur la valorisation du patrimoine issu des cultures africaines ;
- g) Soutenir l'organisation d'une journée du Patrimoine des cultures africaines dans les institutions culturelles (musées, bibliothèques, cinémas, théâtre, centres culturels, ...) soutenues par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- h) Soutenir la réalisation d'un inventaire des archives de la RTBF et de la cinémathèque de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur la mise en valeur du patrimoine africain dans une optique d'échanges avec les médias et universités et musées ;
- i) Soutenir les musées et les universités dans leur démarche de recherches de provenance des objets d'arts, afin d'établir leur origine et leur contexte d'acquisition, et en priorité pour les collections sensibles;
- j) Entamer une réflexion avec les foires d'art et les galeristes sur leur participation au travail de médiation et de sensibilisation sur l'origine et l'histoire des œuvres exposées ;
- k) Proposer à la conférence interministérielle Culture d'organiser un groupe de travail afin d'envisager des partenariats entre les différentes entités pour

encourager une politique d'échange sur la thématique de la valorisation du patrimoine africain dans nos musées ;

- l) Favoriser, lors de la conclusion d'accords bilatéraux, les initiatives visant aux échanges culturels et à la circulation d'œuvres et collections entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et les pays partenaires ;
- m) Etudier l'opportunité d'installer en Fédération Wallonie-Bruxelles une institution dédiée aux cultures africaines.

**J. Kapompole**

**G. Van Goidsenhoven**

**K. Soiresse Njall**

**G. Grovonius**

**C. Cassart-Mailleux**

**H. Ryckmans**